

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)**

2017

Introduction

Document annexé au compte financier de l'année 2017, ce RAPET 2017 dresse le bilan de la réalisation des objectifs de l'UPEC, inscrits dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2017, lui-même fondé sur les axes stratégiques et les indicateurs du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019. Il s'attache, d'une part, à actualiser les indicateurs associés à ces objectifs et, d'autre part, à mesurer l'écart entre les cibles fixées dans le PAPET 2017 et les résultats constatés en fin d'année.

Le présent document procède ainsi à l'analyse des indicateurs du PAPET 2017, dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche était le second objectif stratégique du contrat de site, dont la poursuite implique le soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans les réponses aux appels d'offre, notamment ceux financés par la Commission européenne notamment.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sont au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Les quatrième et cinquième objectifs étaient le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse.

Le développement d'une politique de ressources humaines dynamique, favorisant la montée en compétences des personnels, permettra de renforcer la capacité de l'établissement à assurer ses missions sur des domaines en évolution constante, en raison notamment du numérique.

Le septième objectif consiste dans la consolidation du modèle économique de l'établissement en alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu est le huitième et dernier objectif dont ce RAPET 2017 rend compte.

Dans la deuxième partie de ce document, est état des lieux des orientations et des actions indiquées dans le PAPET 2017 est dressé. Les indicateurs de suivi de ces actions, dès lors que les données sont disponibles, sont également indiqués.

Première partie : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	7
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans.....	8
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence	10
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans.....	11
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	13
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme	15
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	17
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	19
Indicateur 2.1 : Publications par discipline	19
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	20
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	22
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	24
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	24
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche.....	25
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	26
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	28
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	28
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré.....	29
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	30
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	30
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	31
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	33
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	33
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	34
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*	34
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	35
Indicateur 6.3 : Financement de l'activité.....	35
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	37

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	38
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	38
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	40

Deuxième partie : Programme d'actions

Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	43
Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants	43
Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation	45
Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue	45
Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations	46
Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université	47
Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	50
Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications	50
Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	51
Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale	51
Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité	52
Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante	53
Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	54
Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels	54
Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la santé	54
Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante	55
Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire	55
Orientation 4.5 : Développer le campus vert	56
Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	57
Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche	57
Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	57
Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche	57

Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	59
Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables.....	59
Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique	60
Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique	60
Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus	60

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

Favoriser la transformation pédagogique, en intégrant les modalités numériques, constitue un levier essentiel de cette politique. Les initiatives des composantes, intégrant la nouvelle donne constituée par la réforme en cours de l'entrée dans l'université, seront soutenues par l'appel d'offre « Transformation pédagogique » interne de l'UPEC. Les projets cibleront une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte. La diversification des modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. La formation continue qualifiante permet le maintien d'une activité de formation continue qui ne mette pas en péril la formation initiale. La modularisation des formations permettra de constituer des parcours de formation certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

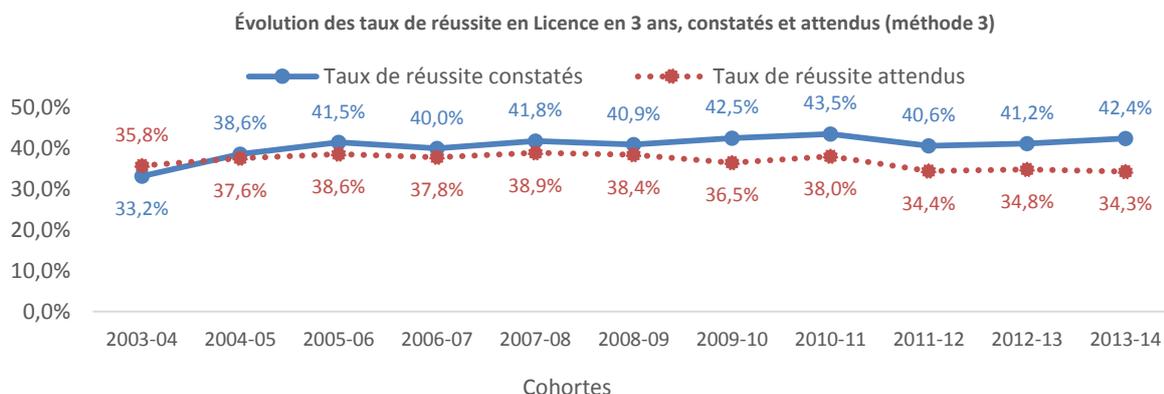
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2013	2014	2015	2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2010-2011)	(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	28,8%	26,0%	28,2%	28,4%			
Méthode 2	UPEC	87,7%	86,5%	87,5%	89,6%			
Méthode 3	UPEC	43,5%	40,6%	41,2%	42,4%	43,8%	-1,4pts	45,0%
	National	42,9%	42,4%	42,2%	42,6%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant la réussite en 3 ans de la cohorte 2014-15 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016



Le taux de réussite en trois ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2013-2014 (méthode 3) gagne 1,2 point par rapport à celui de leurs homologues de la cohorte antérieure. Ce taux, en hausse pour les deux dernières cohortes étudiées, tend progressivement vers des niveaux de réussite déjà constatés pour les inscrits en 2009 et 2010 (environ 43-44%).

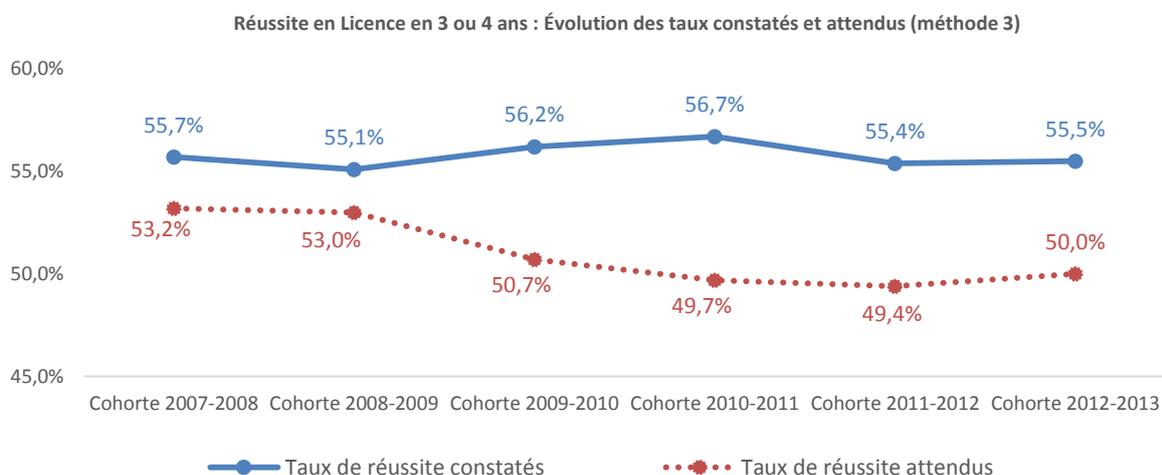
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2014	2015	2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2010-2011)	(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	40,3%	38,3%	39,8%			
Méthode 2	UPEC	94,0%	93,1%	94,3%			
Méthode 3	UPEC	56,7%	55,4%	55,5%	57,0%	-1,5pts	57,0%
	National	55,8%	56,1%	56,0%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant la réussite en 4 ans de la cohorte 2013-14 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016

En vue de l'obtention de leur licence, une année supplémentaire (réussite en quatre ans) a été nécessaire pour 14,3% des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 (méthode 3), contre 14,8 % parmi leurs semblables de la cohorte précédente. Si moins d'étudiants ont obtenu leur Licence au bout d'une année supplémentaire, la meilleure réussite de cette cohorte en 3 ans permet au taux cumulé à 4 ans de se stabiliser. Ce taux d'environ 56% correspond au taux constaté en moyenne pour les 5 dernières cohortes.



Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année $n / n+1$. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son

obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

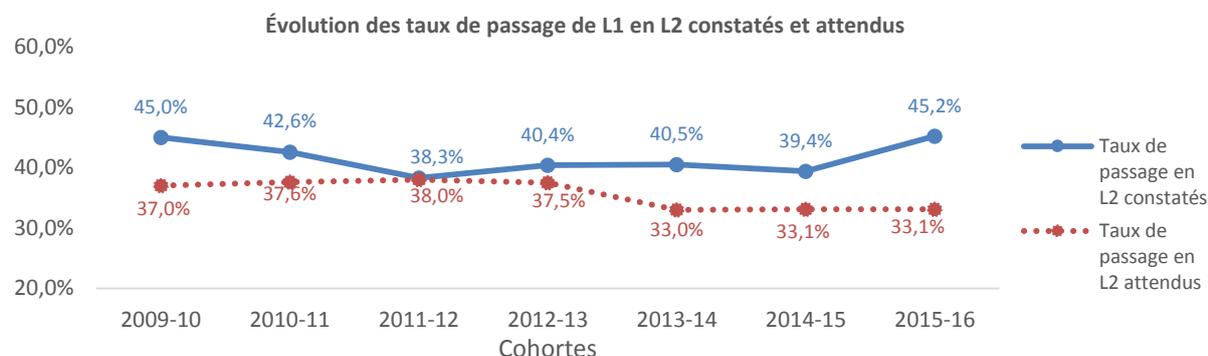
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2013	2014	2015	2016	Prévision 2016* (cohorte 2015-16)	Ecart à la prévision (cohorte 2015-16)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
		(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)			
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3405	3 588	3 737	3 861			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	28,8%	28,0%	26,0%	25,2%			
	National	27,3%	27,7%	27,7%	27,0%			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,2%	1,3%	2,2%	1,7%			
	National	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%			
Part des sorties de l'université	UPEC	28,6%	30,2%	32,4%	27,9%			
	National	30,6%	30,1%	29,8%	29,8%			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	40,4%	40,5%	39,4%	45,2%	45%	+0,2pts	44,0%
	National	39,6%	39,8%	40,1%	41,1%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

* Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2

*Les données concernant le taux de passage L1-L2 de la cohorte 2016-17 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016



On constate pour la cohorte 2015-16 :

- une hausse importante du taux de passage L1-L2, qui atteint 45,2% (+ 5,8 points) et qui excède de 4 points la moyenne nationale ;
- une part de redoublant qui poursuit sa baisse ;
- une réduction notable (-4,5 points) du taux de sortie de l'université des étudiants inscrits en L1 ;
- un pourcentage des étudiants de Licence se réorientant vers une autre formation universitaire, qui se maintient aux alentours des 2%

L'évolution sur les 6 dernières cohortes met en évidence la forte hausse du taux de réussite après une période de stagnation aux alentours des 40%.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

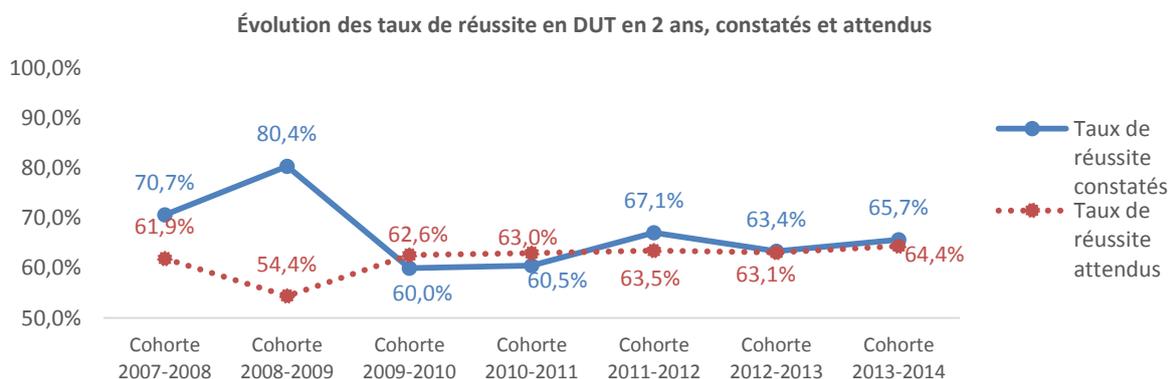
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Réussite en DUT en 2 ans

	2013	2014	2015	Prévision 2016
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)
UPEC	67,1%	63,4%	65,7%	64%
National	64,9%	65,6%	66,6%	

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

***Les données concernant la réussite en DUT 2 ans ne sont pas disponibles pour la cohorte 2014-15**

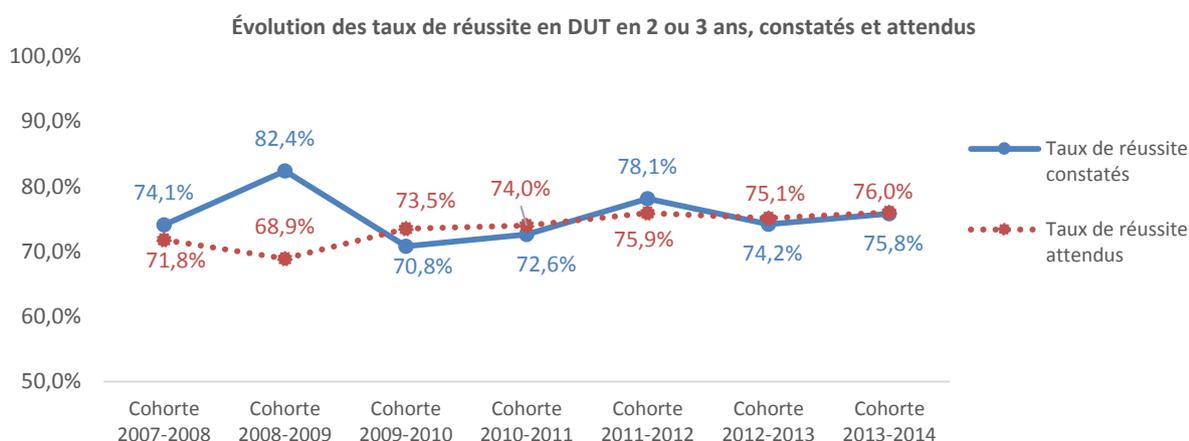


Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2014	2015	2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2013-14)
UPEC	78,1%	74,2%	75,8%	76%	-0,2pts
National	76,6%	76,8%	76,8%		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant le taux de réussite en DUT en 3 ans de la cohorte 2014-15 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016



75,8% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT en 2013-2014 ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans, dont 65,7 % en deux ans et 10,1 % en trois ans. Le taux de réussite en 2 ou 3 ans des étudiants est en progression pour les 5 dernières cohortes présentées et converge vers le niveau national.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2013	Diplômés 2014	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		cohorte 2011-2012	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2017-18)
Méthode 1	UPEC	47,2%	51,3%	52,3%	57,4%			
Méthode 2	UPEC	92,4%	93,3%	92,8%	88,7%			
Méthode 3	UPEC	44,3%	49,4%	48,9%	54,2%	46,0%	+8,2pts	50,0%
	National	51,4%	52,3%	53,2%	52,1%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant le taux de réussite en Master en 2 ans de la cohorte 2015-16 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016

Le taux de réussite en Master en 2 ans augmente fortement pour la cohorte 2014-15 (+5,3points). Avec un taux de 54,2%, il dépasse de 2 points la moyenne nationale et de 4 points le niveau indiqué comme cible dans le contrat de site.



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

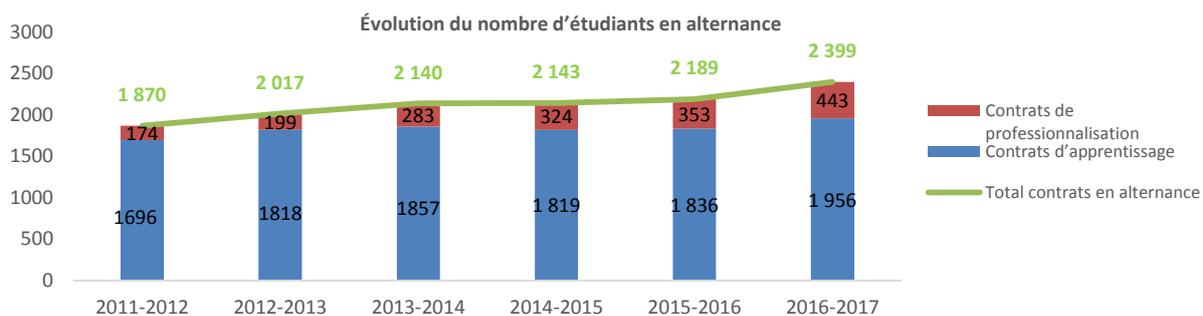
Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2012-13	2013-14	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2017 (Année univ. 2016-2017)	Ecart à la prévision
Contrats d'apprentissage	1818	1857	1 819	1 836	1 956	1 800	+156
Contrats de professionnalisation	199	283	324	353	443	400	+43
Total contrats en alternance	2017	2140	2 143	2 189	2 399	2 200	+199

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'inscrits en contrats d'alternance est continuellement en hausse depuis l'année 2011-12 (+529 contrats). Il est à noter, par ailleurs, une progression constante du nombre de contrats de professionnalisation, qui ont été multipliés par 2,5 sur la période.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2014	2015	2016	2017*	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	955 407	814 177	1 005 029	1 373 742			1 300 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	5 886	5 654	10 248	9 564			
Nombre de diplômés en FC	1 500	1 398	1 604	nd			1 600
dont certifications par VAE	55	63	72	nd			130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 009 591 €	4 733 577 €	5 813 312 €	6 661 263 €	6,6 M€	nul	8,5 M€

Source : SCEPPE

nd : non disponible

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

*chiffres non définitifs

Le chiffre d'affaires de la formation continue est en hausse continue depuis 2015. Il progresse de 1,92M€ en 3 ans.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification des écarts : La cible indiquée en prévision 2017 a été atteinte.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

	Licence professionnelle				
	Enquête 2015 / diplômés 2013	Enquête 2016 / diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
DEG	93%	121	56%	97%	94%
Droit	ns	8	3%	ns	
Économie	ns	2	1%	ns	
Gestion	94%	106	50%	97%	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns	5	1%	ns	
Sciences humaines et sociales	ns	19	6%	ns	88%
Information communication	ns	15	5%	ns	
Autres sciences humaines et sociales	ns	4	1%	ns	
Sciences, technologie, santé	87%	99	38%	94%	94%
Sciences de la vie et de la terre	ns	6	2%	ns	
Sciences fondamentales	ns	17	6%	ns	
Sciences de l'ingénieur	88%	59	23%	93%	
Informatique	ns	14	5%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	3	1%	ns	

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

	Master				
	Enquête 2015 diplômés 2013	Enquête 2016 /diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	90%	348	63%	94%	93%
Droit	85%	32	6%	94%	
Économie	ns	22	4%	ns	
Gestion	97%	146	27%	98%	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	82%	148	27%	92%	
Lettres, Langues, Arts	ns	30	5%	83%	87%
Sciences humaines et sociales	90%	122	19%	90%	87%
Histoire-Géographie	ns	21	3%	ns	
Information communication	0,9	20	3%	ns	
Autres sciences humaines et sociales	89%	81	13%	91%	
Sciences, technologies et santé	90%	70	12%	94%	91%
Sciences de la vie et de la terre	ns	21	4%	ns	
Sciences fondamentales	ns	12	2%	ns	
Sciences de l'ingénieur	ns	20	3%	ns	
Informatique	ns	4	1%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	10	2%	ns	
Masters enseignement	97%	164	100%	99%	97%

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2013-14	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)
					(Année universit. 2015-16)	(Année universit. 2015-16)	
Total inscriptions en M1	UPEC	2764	2 614	2 635			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2371	2 310	2 317			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	744	829	911			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	31,4%	35,9%	39,3%	39,0%	+0,3pts	32,0%
	National	41,9%	35,3%	44,1%			

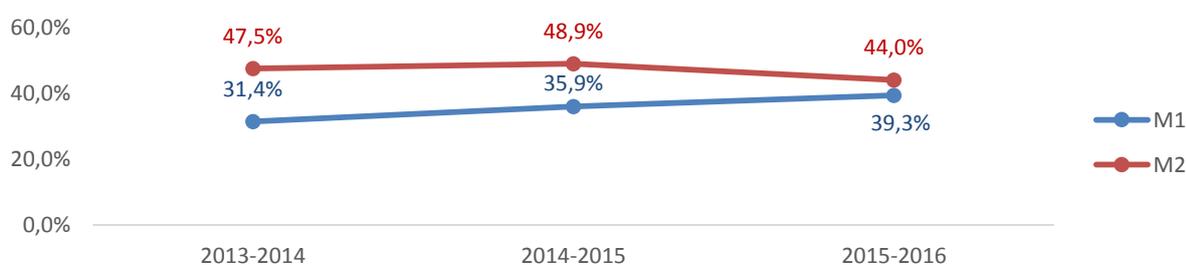
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2013-14	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016*	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)
					(Année universit. 2015-16)	(Année universit. 2015-16)	
Total inscriptions en M2	UPEC	2415	2 571	2 510			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2198	2 307	2 297			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1044	1 129	1 011			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	47,5%	48,9%	44,0%	44,5%	-0,5pts	45,0%
	National	36,4%	37,9%	37,3%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Évolution de la part des nouveaux entrants en Master



*Les données concernant les nouveaux entrants en 2016-17 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016

En 2015-2016, 39,3 % des étudiants de 1^{ère} année de Master sont des néo-entrants ; ce taux est en hausse comparativement à celui de 2014-2015 (35,9 %). Durant cette même période, 44,0 % des étudiants accédant en 2^{ème} année de Master provenaient d'un autre établissement. Ce pourcentage baisse de 4,9 points par rapport à celui de l'année précédente.

Si en M1, l'UPEC se distingue entre 2013-14 et 2015-16 par un taux d'étudiants « locaux » plus important que la moyenne nationale, la tendance est inverse en M2 : entre 7 et 10 points de plus de néo-entrants.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016*	Prévision 2016	Ecart à la prévision
Biologie fondamentale	147	151	158	184	148		
Recherche médicale	579	664	707	749	743		
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	31		
Chimie	101	108	103	127	123		
Physique	87	88	74	85	71		
Science de l'univers	123	125	138	160	131		
Sciences pour l'ingénieur	63	90	87	96	84		
Informatique	36	55	61	53	49		
Mathématiques	72	94	92	73	70		
Sciences humaines	29	42	63	58	36		
Sciences sociales	32	40	47	57	40		
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5		
Toutes disciplines	1 322	1 501	1 585	1 706	1 531	1415	+ 116

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

* L'année 2016 est incomplète (source OST) et les chiffres 2017 non disponibles d'où la reprise de la prévision du PAPET 2016

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de «terrain», à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publication par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publication est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

Entre 2012 et 2015, le nombre de publications par l'UPEC en compte de présence, toutes disciplines confondues, progresse continuellement, soit à raison de 6,0 % par an, en moyenne. La meilleure indetification des publications de l'établissement explique en partie cette forte hausse observée sur cette période (lors de l'enquête OST 2016, le périmètre géographique de l'UPEC a été revu pour être étendu aux laboratoires situés dans les départements du 93 et au 92)

Justification des écarts : L'établissement ne dispose pas de marges permettant d'influer directement sur cet indicateur, d'où l'absence de justification de l'écart. Par ailleurs l'année 2016 est incomplète.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

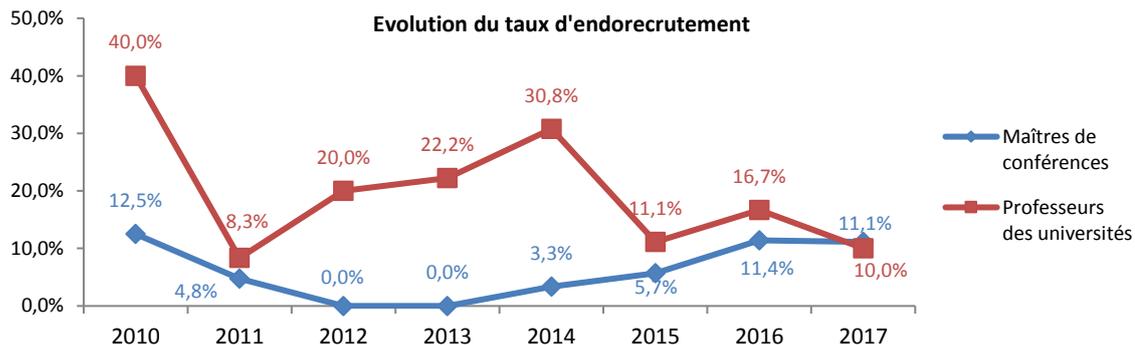
	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	1	2	4	2			
Total des recrutements	30	35	35	18			
% des endorecrutements	3,3%	5,7%	11,4%	11,1%	< à 10 %	+1,1 pts	5,0%
Prof. des universités	4	1	2	1			
Total des recrutements	13	9	12	10			
% des endorecrutements	30,8%	11,1%	16,7%	10 %	< à 25 %	-15pts	25,0%
Ens. enseignants-cherch.	5	3	6	3			
Total des recrutements	43	44	47	28			
% des endorecrutements	11,6%	6,8%	12,8%	10,7%			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Par ailleurs, l'établissement ne dispose pas de marges de manœuvres permettant de le faire évoluer. Les taux sont donc peu significatifs.

Pour les maîtres de conférence, la tendance reste stable sur les 4 dernières années avec 1 ou 2 endorecrutements par an et ce quel que soit le nombre total de recrutements. Le taux correspondant à l'activité récurrente de l'UPEC est de l'ordre de 11%. Le constat est identique pour les professeurs des universités avec 1 ou 2 endorecrutés par an ces 3 dernières années (4 en 2014) et un taux compris entre 10% et 16%

Justification des écarts : Comme indiqué plus haut, l'établissement ne dispose pas de marges permettant de faire évoluer ce taux. Si le niveau d'endorecrutement des professeurs se maintient constamment en deçà des 25%, il semble difficile d'atteindre le taux de 5% pour les maîtres de conférences.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent la 3^{ème} priorité de ce PAPET 2018. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

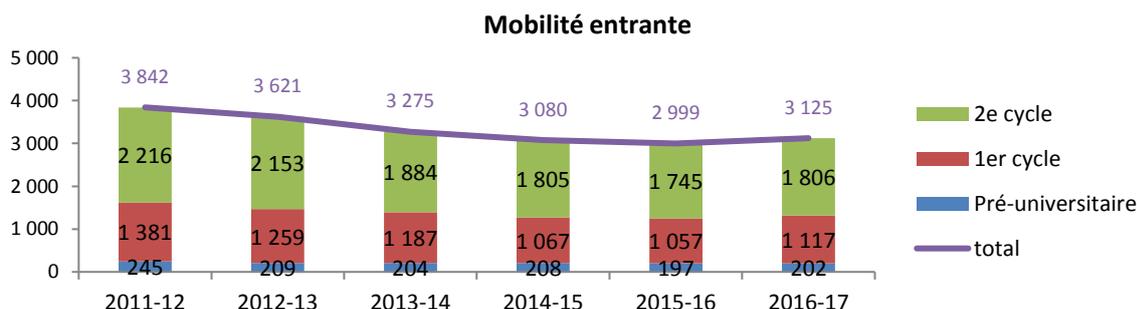
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					Année universit. 2016-2017	Année universit. 2016-2017	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 275	3080	2999	3125	3 000	+ 125	3 965
dont mobilité encadrée	267	288	269	246	300	- 54	
Nombre total d'inscrits	30 022	31 205	31 830	31 847			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,9%	9,9%	9,4%	9,8%	10,0%	-0,2pts	13,0%

Sources : DEVE – SPOF

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.



Entre 2011-12 et 2015-16, les effectifs globaux des étudiants en mobilité entrante connaissent une forte baisse (-843 étudiants), constatée aussi bien en 1^{er} cycle (-264) qu'en 2nd cycle (-410). L'année 2016-17 marque donc une inflexion de la tendance. Dans le même temps, la part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger recule de façon continue (- 3,8 points). Ce taux stagne autour des 10% ces 4 dernières années.

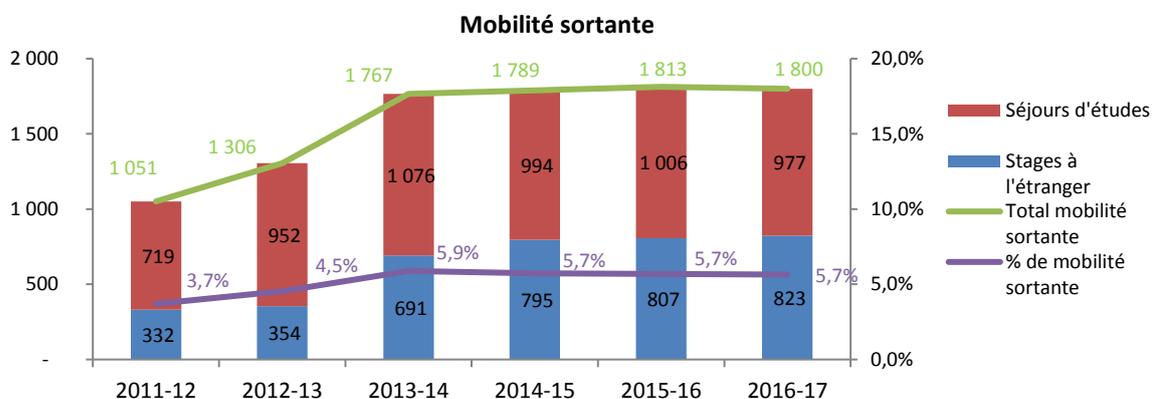
Mobilité sortante

	2014-15	2015-16	2016-17	Prévision 2017 (année universitaire 2016-17)	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	31 205	31 830	31 847			
Séjours d'études et linguistiques	795	807	823			
Stages à l'étranger	994	1 006	977			
Total	1 789	1 813	1 800			
% de mobilité sortante	5,7%	5,7%	5,7%	6,5%	-0,8pts	7,0%

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques : Suite à une erreur de reporting, les données sur la mobilité sortante de 2015-16 ont été fortement surestimées (2 062 étudiants sortants dans le PAPET précédent).

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le nombre d'étudiants en mobilité sortante a nettement augmenté en 6 ans (+ 749). Le niveau d'activité de l'UPEC depuis l'année 2013-14 se stabilise aux alentours de 1 800 départs environ par an. Le taux de mobilité sortante (calculé sur l'ensemble des inscrits dans les diplômes nationaux et d'établissement) quant à lui tend à s'éroder du fait de la croissance globale des effectifs inscrits.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2016-17)	
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	8 381	7 931	7 883			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 535	1 440	1 472	1 200	+ 272	
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,3%	18,2%	18,7%	15,0%	+4pts	21,0%
	National	17,1%	17%	17%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La prise en compte des données de la DGESIP, plus favorables pour l'UPEC (voir remarque) se traduit par une hausse marquée du nombre d'étudiants étrangers en Master par rapport aux chiffres inscrits dans les PAPET précédents. La prévision inscrite dans le PAPET 2017 est par exemple dépassée depuis l'année 2013-14. Au regard des données DGESIP, le nombre d'inscrits étrangers en cursus Master évolue en dents de scie ces 3 dernières années et se situe aux alentours des 1 500 étudiants. En pourcentage, ils représentent 18,7% des inscrits en Master, soit 1,7 points de plus que la moyenne nationale en 2015-16.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	74	61	60	53	56	52
Nombre de mois d'invitation	91	74	65	66	62	61

Source : DRH

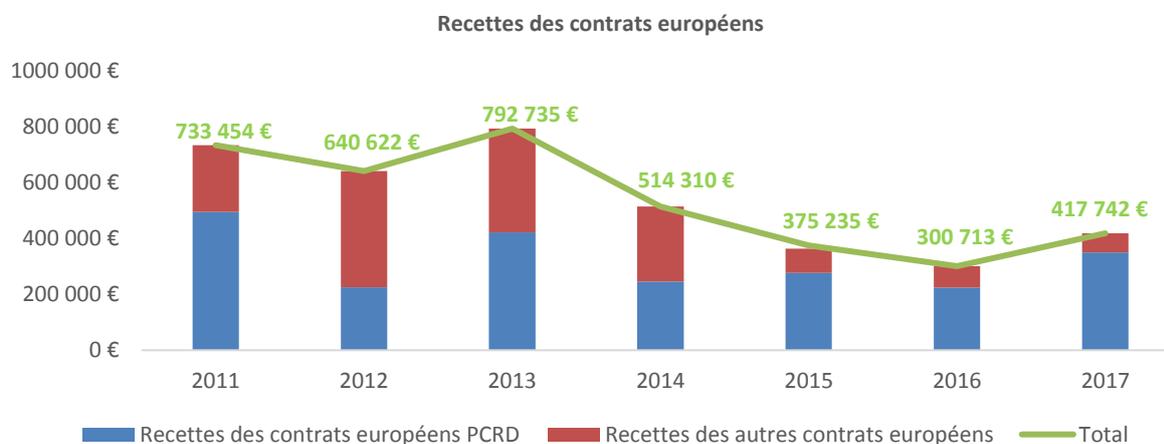
* Aucune prévision n'a été indiquée pour cet indicateur dans le PAPET 2017

Après une baisse marquée entre 2012 et 2013 (-13 invités), le nombre d'enseignants-chercheurs invités oscille entre 55 et 60 par an à partir de cette date. Le nombre de mois d'invitation global quant à lui connaît une baisse continue depuis 2012 (29 mois d'invitation de moins).

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	245 846 €	276 908 €	224 558 €	349 999 €			
Recettes des autres contrats européens	268 464 €	107 333 €	76 156 €	67 743 €			
Recettes globales des contrats européens	514 310 €	396 135 €	300 714 €	417 742 €	250 000 €	+167 742 €	600 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	7 537 470 €	7 044 631 €	8 082 000 €	5 788 494 €			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	6,8%	5,6%	4,2%	7,2%			

Source : DRV



Après une baisse constante depuis 2013, les recettes des contrats européens repartent à la hausse en 2017 (+117 029€)

Justification des écarts : En 2017, les recettes globales provenant des contrats de recherche sont en baisse : -1 387 484 € par rapport à 2016. L'une des raisons de cette baisse est la forte diminution du nombre de contrats générant des recettes, passant de 169 contrats en 2016 à 108 contrats en 2017. Malgré la baisse globale, les recettes provenant des contrats européens sont en nette hausse : + 28%. Parmi ces contrats européens, le projet ARRESTAD qui génère à lui seul 285 313,62€.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)					
	2011-13	2012-14	2013-15	2014-16	Prévision 2016	Ecart à la prévision
Biologie fondamentale	26,5%	29,4%	28,7%	30,8%		
Recherche médicale	24,5%	26,0%	26,6%	25,9%		
Biologie appliquée-écologie	23,7%	19,9%	26,9%	27,9%		
Chimie	19,7%	20,3%	24,1%	26,6%		
Physique	30,0%	31,3%	34,5%	34,8%		
Sciences de l'univers	32,9%	32,9%	37,5%	40,9%		
Sciences pour l'ingénieur	11,1%	11,0%	14,8%	16,8%		
Informatique	12,4%	10,1%	12,2%	16,7%		
Mathématiques	21,2%	20,5%	20,7%	16,7%		
Sciences humaines	19,3%	23,1%	23,8%	25,0%		
Sciences sociales	18,2%	17,6%	18,4%	18,9%		
Toutes disciplines	23,8%	24,7%	26,2%	26,7%	30,0%	- 3,3pt

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Les chiffres 2017 pour cet indicateur sont indisponibles d'où la reprise de la prévision du PAPET 2016

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)					
	2011-13	2012-14	2013-15	2014-16	Prévision 2016	Ecart à la prévision
Biologie fondamentale	43,3%	47,0%	47,0%	52,1%		
Recherche médicale	36,7%	38,9%	39,1%	39,1%		
Biologie appliquée-écologie	59,5%	62,9%	67,7%	67,5%		
Chimie	38,5%	47,1%	56,9%	64,3%		
Physique	56,0%	61,0%	65,0%	69,8%		
Sciences de l'univers	64,7%	64,6%	68,1%	69,9%		
Informatique	41,8%	43,0%	47,8%	52,3%		
Sciences pour l'ingénieur	38,3%	42,1%	49,7%	54,9%		
Mathématiques	49,8%	49,7%	51,2%	49,2%		
Sciences humaines	27,2%	32,6%	35,6%	38,9%		
Sciences sociales	26,6%	28,9%	30,9%	31,3%		
Toutes disciplines	42,5%	45,1%	47,2%	48,9%	30,0%	+ 18,9pt

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Les chiffres 2017 pour cet indicateur sont indisponibles d'où la reprise de la prévision du PAPET 2016

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Ces quatre dernières années, la part des co-publications européennes de l'UPEC, toutes disciplines confondues, connaît une hausse continue, soit + 2,9 points entre 2011-13 et 2014-16. Certaines disciplines se démarquent, notamment les sciences de l'univers avec près de 40% (+ 8 points) des publications réalisées en partenariats européens sur 2014-16.

Sur la même période, la part des co-publications internationales de l'UPEC, toutes disciplines confondues, continue de progresser, soit + 6,4 points entre 2011-13 et 2014-16. La chimie connaît une forte dynamique avec +25,8 points de publication en co-publications internationales.

Justification des écarts : L'établissement ne dispose pas de marges permettant d'influer directement sur cet indicateur, d'où l'absence de justification des écarts.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

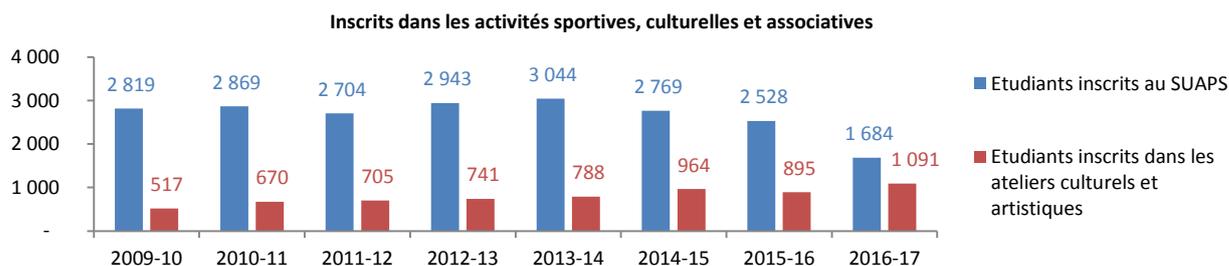
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Prévision 2017 (année univ. 2016-17)	Ecart à la prévision
Nombre total d'étudiants	30 022	31 205	31 830	31 847		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	3 044	2 769	2 528	1 684	2 700	-1 016
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	913	881	798	564	900	-336
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	788	964	895	1 091	950	+141
Nombre d'associations étudiantes actives	40	55	61	69	60	+9
<i>dont labellisées</i>	13	12	12	12	12	0
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	10,1%	8,9%	7,9%	5,3%		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	2,6%	3,1%	2,8%	3,4%		
Part des associations labellisées	32,5%	21,8%	19,7%	17,4%		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre d'étudiants inscrit en SUAPS est en baisse constante depuis l'année 2014-15. La baisse constatée en 2016-17 est cependant d'une ampleur plus importante (- 844 inscrits soit une baisse de 33%). En 7 ans, le nombre total d'étudiants inscrits a baissé de 1 135 (-40%)

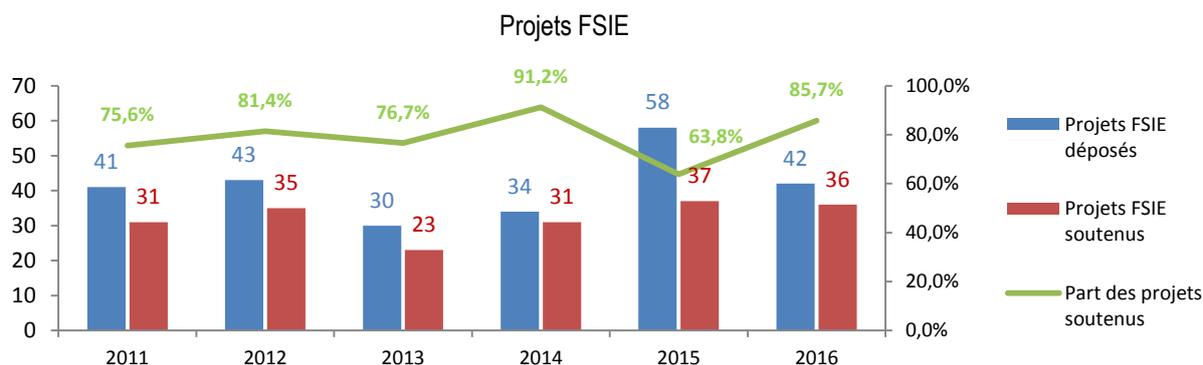
Quant aux ateliers culturels et artistiques, hormis un léger recul en 2015-16, on constate une hausse continue du nombre d'étudiants inscrits depuis l'année 2009-10.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision
Nombre de projets FSIE déposés	30	34	58	42	49	60	-11
Nombre de projets FSIE soutenus	23	31	37	36	43	50	-7
Part des projets soutenus	76,7%	91,2%	63,8%	85,7%	87,8%	83,3%	+ 4,5pts

Source : DEVE - Service vie de Campus



Si le nombre de projets déposés au titre du " Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes " (FSIE) évolue de manière cyclique entre 2011 et 2016, plus de 2/3 d'entre eux sont chaque année soutenus et financés. Après une forte baisse en 2013, le nombre de projets soutenus est en progression continue et retrouve en 2016, le niveau de 2012.

Justification des écarts : Le travail d'accompagnement autour des projets a été renforcé afin que la part des projets soutenus se rapproche des 90%. Un travail autour des outils de communication a été amorcé et s'intensifiera dans les mois à venir afin de rendre encore plus visible les dispositifs de soutien auprès des étudiants de l'Upec.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-17	Prévision 2017 (Année uni. 2016-2017)	Ecart à la prévision
Nombre d'étudiants orientés	74	137	277	223	121	150	-29

Source : SUMPPS

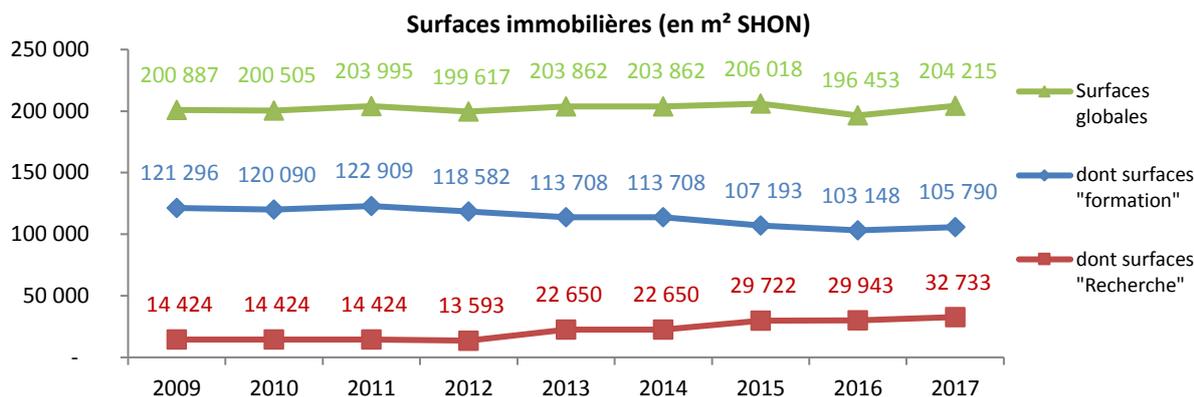
Entre 2012-13 et 2014-15, le nombre d'étudiants orientés du dispositif RESUS vers une consultation médicale a doublé chaque année. L'année 2015-16 marque donc un léger repli, qui s'explique par l'abandon de l'orientation des étudiantes vers le réseau RESUS en santé féminine, dès lors qu'elles ont un médecin traitant pouvant assurer la prise en charge. Ce repli s'est amplifié en 2016-17 et s'explique en partie par le déménagement du SUMPPS.

Justification des écarts : Conformément à la prévision inscrite dans le PAPET 2017, le nombre d'étudiants orientés du dispositif RESUS vers une consultation médicale connaît un repli expliqué en partie par le déménagement du SUMPPS. Cette réduction du nombre d'étudiants orientée est cependant plus importante que prévue. Une première baisse avait été observée en 2015-16 du fait l'abandon de l'orientation des étudiantes vers le réseau RESUS en santé féminine, dès lors qu'elles ont un médecin traitant pouvant assurer la prise en charge.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision
Enseignement	113 708	113 708	107 193	103 148	105 790	105 766	24
Recherche	22 650	22 650	29 722	29 943	32 733	32 916	-183
Administration	14 867	14 867	15 396	13 715	14 331	14 199	132
Logistique / technique	8 067	8 067	8 033	7 404	8 709	8 580	129
Documentation	15 023	15 023	17 196	16 808	18 267	18 767	-500
Vie sociale et culturelle	2 410	2 410	3 475	3 114	3 114	3 114	0
Restauration	7 119	7 119	3 235	2 580	2 580	2 580	0
Hébergement	7 232	7 232	7 756	6 579	6 579	6 579	0
Installations sportives	4 286	4 286	3 111	2 261	2 261	2 261	0
Utilisé par un tiers	8 500	8 500	9 014	9 014	9 014	9 014	0
Surfaces sans affectation (travaux)			1 887	1 887	837	837	0
Total	203 862	203 862	206 018	196 453	204 215	204 613	-398

Source : Direction du Patrimoine



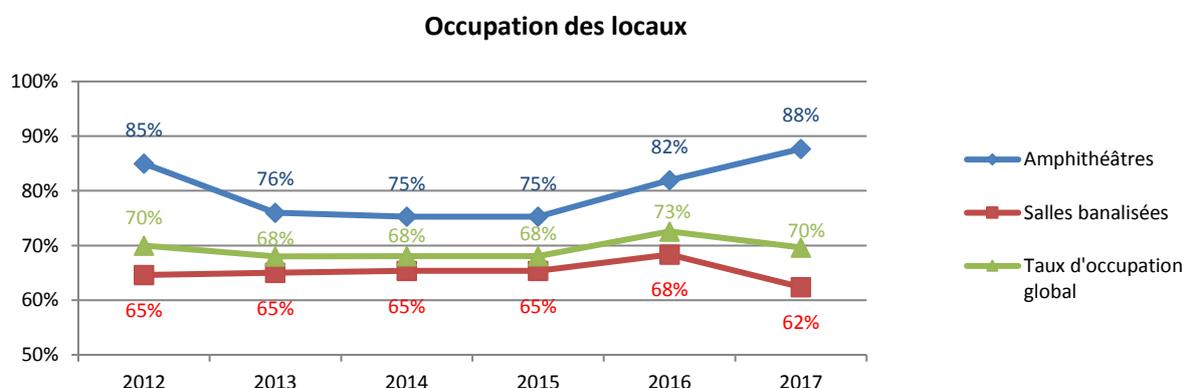
Entre 2009 et 2017, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 2% (+ 3 328m²). Sur cette même période les surfaces « d'enseignement » se sont réduites de 15 506m² (-13%), dont 10 810m² liée à la fermeture du site de Melun. Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424m² à 32 733m².

Justification des écarts : La prévision 2017 a été atteinte à 99,8%. Les écarts par fonction d'usage sont donc peu significatifs.

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

Occupation des locaux	Nombre d'heures d'utilisation		Nombre de salles		Total surfaces SHON (En m ²)		Taux d'occupation réelle		Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	Taux attendu	Taux attendu	Taux attendu
Amphithéâtres	36 726	44 192	40	45	9 844	10 235	82 %	88 %	74 %	+13,7pts	75 %
Salles banalisées	246 481	297 655	322	426	21 884	25 629	68 %	62 %	64 %	-1,6pts	68 %
Occupation globale							73 %	70 %	68 %	+1,6pts	70 %

Source : Direction du Patrimoine



La forte hausse du nombre salles (+104) et d'amphis (+5) constatée en 2017 correspond à des locaux non identifiés en 2016. Pour les amphithéâtres, ce nouveau périmètre aboutit à une augmentation très importante du taux d'occupation (+ 6 points) en 2017. En effet, les amphis identifiés ont augmenté le volume horaire moyen d'utilisation, qui passe de 918h en 2016 à 982h en 2017. Pour les salles banalisées, ce changement de périmètre se traduit par une baisse importante du taux d'occupation, les salles identifiées venant réduire le niveau d'utilisation horaire moyen (volume qui passe de 765h à 698h par salle).

Sur les 6 dernières années, on constate pour les amphis une hausse marquée du taux d'occupation à partir de 2016. Pour les salles banalisées, le taux reste constant jusqu'à la baisse identifiée en 2017.

Justification des écarts : La forte hausse du taux d'occupation des amphithéâtres par rapport à la prévision 2017 est liée à l'intégration en 2017 de locaux "Amphithéâtres" (5 au total) dont les surfaces et les quotas horaires d'utilisation annuelle ont pu être définis et rajoutés dans l'enquête de cette année. Ces locaux nouvellement identifiés disposaient par ailleurs des moyennes d'utilisation très élevées qui par conséquent ont augmenté la moyenne globale.

On retrouve l'effet inverse pour les salles banalisées. L'intégration dans l'enquête de nouveaux locaux "Salles banalisées" (104 au total), a modifié les valeurs obtenues. Ces nouvelles données ont induit une baisse du taux global d'occupation, les locaux "Salles banalisées" nouvellement intégrés étant moins utilisés.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources pédagogiques et de recherche dont ils ont besoin, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique et de permettre l'accès au plus grand nombre à cette offre documentaire. L'enjeu est de diversifier les services proposés sur place et à distance notamment auprès des enseignants-chercheurs et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques afin de répondre à l'évolution des besoins étudiants. Enfin, l'accessibilité aux ressources documentaires sera garantie, grâce au maintien des horaires d'ouverture étendue des bibliothèques, au maintien d'espaces adaptés et au développement de nouveaux services.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2014	2015	2016	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	65,25	67,75	67,75	0	68

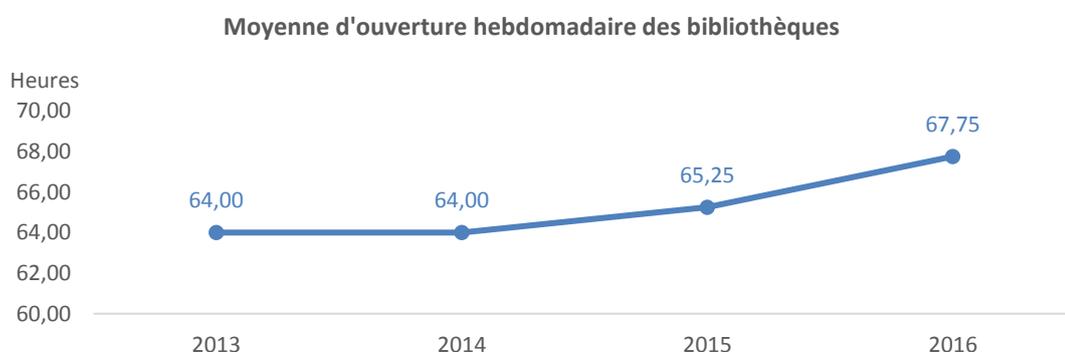
Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine et le samedi ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification des écarts : La prévision de maintien est atteinte. Pour information, quatre bibliothèques de l'UPEC ont reçu le label NOCTAMBU + par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2017, du fait de leurs horaires élargis.



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et connaît une accélération en 2016 (+ 3,5 heures de plus par semaine en 1 an).

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

La recherche d'un modèle économique équilibré dépend de la capacité de l'établissement à maintenir un équilibre budgétaire, tout en dégagant des marges lui permettant d'assurer son développement et le financement des priorités stratégiques. L'une des priorités de l'UPEC consistera donc à assurer son équilibre financier, en maîtrisant notamment l'évolution des différents postes de dépenses. De même, les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres seront encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, constitueront des priorités pour l'établissement. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

	Nature	2014	2015	2016	2017	Prévision révisée PAPET 2017	Ecart à la prévision 2017
Formation apprentissage		9,99 M€	9,38 M€	10,46 M€	10,94 M€	10,98 M€	-0,04 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		5,97 M€	5,69 M€	6,71 M€	7,53 M€	7,55 M€	-0,01 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,05 M€	4,04 M€	3,99 M€	4,17 M€	4,09 M€	0,09 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		7,10 M€	5,96 M€	5,34 M€	1,88 M€	6,19 M€	-4,31 M€
ANR IA (74411)		5,69 M€	4,59 M€	4,03 M€	0,55 M€	4,05 M€	-3,50 M€
ANR hors IA (74412)		0,37 M€	0,37 M€	0,43 M€	0,06 M€	0,65 M€	-0,59 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,03 M€	1,00 M€	0,88 M€	1,26 M€	1,49 M€	-0,23 M€
Autres recettes		1,02 M€	0,96 M€	1,07 M€	1,26 M€	1,18 M€	0,09 M€
		3,44 M€	3,55 M€	3,32 M€	3,21 M€	3,44 M€	-0,24 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	2,71 M€	3,15 M€	4,24 M€	6,20 M€	4,41 M€	1,80 M€
	Financement de l'actif	2,92 M€	3,69 M€	6,61 M€	1,98 M€	6,14 M€	-4,16 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,42 M€	0,49 M€	0,56 M€	0,78 M€	0,76 M€	
	Financement de l'actif	0,70 M€	0,56 M€	0,37 M€	0,39 M€	2,44 M€	
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,82 M€	0,78 M€	0,76 M€	0,59 M€	0,78 M€	
	Financement de l'actif	1,24 M€	1,88 M€	4,73 M€	1,01 M€	2,93 M€	
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,05 M€	0,10 M€	0,08 M€	0,07 M€	0,11 M€	
	Financement de l'actif	0,18 M€	0,47 M€	0,27 M€	0,20 M€	0,21 M€	
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,17 M€	0,11 M€	1,14 M€	0,36 M€	
	Financement de l'actif				0,02 M€		
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	1,31 M€	1,61 M€	2,72 M€	3,62 M€	2,39 M€	
	Financement de l'actif	0,80 M€	0,77 M€	1,24 M€	0,37 M€	0,56 M€	
Total		37,19 M€	36,42 M€	41,73 M€	37,19 M€	43,97 M€	-6,78 M€
<i>hors financement actif</i>		34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,83 M€	-2,62 M€
Ressources encaissables		224,13 M€	224,51 M€	231,28 M€	231,27 M€	237,87 M€	-7,00 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,6%	16,2%	18,0%	16,1%	18,5%	- 2,5pt
Produits encaissables (ie hors financement actif)		221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	231,73 M€	-2,45 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		15,5%	14,8%	15,6%	15,4%	16,3%	- 1,0pt

Source : DSF

* SCSF : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Les principales augmentations des ressources propres observées en 2017 résultent de la hausse :

- des ressources de la formation par l'apprentissage ;
- des recettes dégagées par la formation continue.

Entre 2014 et 2017, les ressources propres se sont stabilisées. Hors financement de l'actif, on constate une hausse (+ 920 K€ ;), principalement liée à la formation continue (+1,56M€).

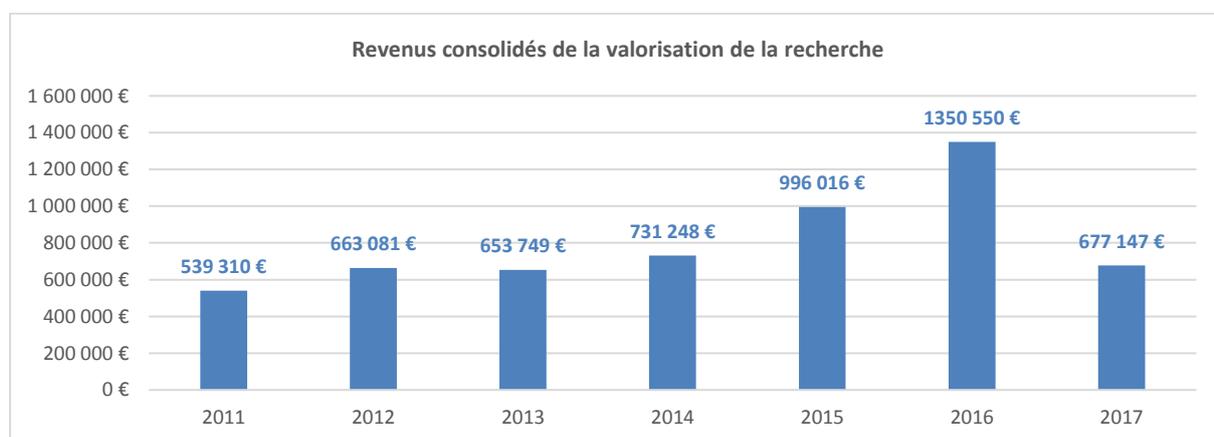
Justification des écarts : Les écarts les plus importants concernent les contrats de recherche. La réalisation d'un contrat important a été constatée en subvention, contrairement à la prévision identifiée en contrat de recherche hors ANR et financement public. Par ailleurs, le financement de l'actif est inférieur aux prévisions, compte tenu d'une réalisation moins importante de réalisation des travaux en cours.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	680 000 €	2 853 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)				nd	15 000 €	-15 000 €	
Total	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	695 000 €	-17 853€	900 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Après une hausse continue depuis 2011 (+ 811 000€), le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche se réduit fortement en 2017 (-673 403€), et atteint son plus bas niveau depuis 2013.

Justification des écarts : Les recettes des « contrats hors Financements Publics sur Projets (FPP) » en 2017 sont conformes aux prévisions. Les données relatives aux recettes générées par les revenus de la PI ne peuvent à ce jour être renseignées.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2014	2015	2016	2017	Prévision rectifiée 2017	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	231,73 M€	-2,45 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,83 M€	-2,62 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	213,47 M€	213,10 M€	218,40 M€	222,11 M€	228,26 M€	-6,15 M€		
<i>dont charges externes</i>	21,74 M€	20,78 M€	22,38 M€	21,88 M€				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	178,05 M€	178,54 M€	181,91 M€	186,28 M€	187,97 M€	-1,69 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,99 M€	2,70 M€	2,61 M€	2,65 M€	2,64 M€	0,00 M€		
Part des ressources propres	15,5%	14,8%	15,6%	15,4%	16,3%	- 0,97pt	13-15%	13%
Part des charges décaissables	96,5%	96,5%	97,2%	96,9%	98,5%	- 1,63pt	98-100%	100%
Part des charges externes	10,2%	9,8%	10,2%	9,9%	0,0%	+ 0,1pt	15-16%	16%
Part des dépenses de personnel	80,5%	80,9%	81,0%	81,2%	81,1%	+ 0,0pt	82-83%	83%
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	81,8%	82,1%	82,1%	82,4%	82,3%	+ 0,0pt	82-83%	83%

Source : DSF

En 2017, les produits encaissables ont progressé (+4,64M€) plus rapidement que les charges décaissables (+3,71M€). Ces deux évolutions aboutissent ainsi à une légère réduction du ratio charges décaissables/produits encaissables (-0,3point)

Les dépenses de personnels quant à elles augmentent de 4,37M€, soit plus que l'évolution des charges décaissables. Sa progression, elle aussi inférieure à celle des produits encaissables, aboutit cependant à un maintien du ratio charge de personnels/produits encaissables en 2017.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Écart à la prévision 2017	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	13,37M€	13,27M€	12,36M€	12,32M€				0
<i>Variation</i>	1,56M€	-0,10M€	-0,91M€	-0,04M€				
Résultat net comptable	2,87M€	3,61M€	2,58M€	3,37M€				0
<i>Variation</i>	0,14M€	0,74M€	-1,03M€	0,79M€				
Fonds de roulement net (1)	25,40M€	27,15M€	26,52M€	26,71M€	19,50M€	+ 7,21M€		0
<i>Variation</i>	-2,61M€	1,75M€	-0,62M€	0,18M€	-7,0M€	+ 7,21M€		
Jours de dépenses	43	46	44	43	31	12		15
Sommes affectées (2)	16,82M€							
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	8,58M€	27,15M€	26,52M€	26,71M€				
Besoin en fonds de roulement (3)	-11,97M€	-11,32M€	-11,64M€	-18,60M€	-10,90M€	-7,70M€		
Trésorerie (1)-(3)	37,37M€	38,47M€	38,16 M€	45,31 M€	30,50M€	14,81M€		0
<i>Variation</i>	2,28M€	1,10M€	-0,30M€	7,15M€	-7,70M€	14,85M€		
Jours de dépenses	63	65	63	73	48	25	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

On constate en 2017 un maintien de l'EBE et une progression du résultat net de 0,79M€. Le fond de roulement net quant à lui s'apprécie légèrement. Conjuguée à l'excédent de ressources liée à un besoin en fond roulement négatif qui s'amplifie en 2017, la trésorerie de l'établissement est abondée d'environ 7,15M€ pour se porter à 45,31M€, l'équivalent de 73 jours de dépenses.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	Masse	Nature	Objet	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE			97,5%	99%	- 1,5pt	
			CP			95,6%	99%	- 3,4pt	
		droits constatés	97,3%	98,7%	98,2%	99%	- 0,8pt	98,5%	
	Investissement	Dépenses	droits constatés	98,9%	99,8%	99,6%	100%	- 0,4pt	100%
			AE			69,9%	80%	- 10,2pt	
			CP			56,2%	70%	- 13,8pt	
		droits constatés	65,0%	69,0%	56,2%	70%	- 13,8pt	80%	

Source : DSF

Actions prévues	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	2	2	2	0	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	2	2	2	0	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	0	2

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.
 2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).
 2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	0	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1	1,5	-0,5	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFiP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification des écarts : L'absence d'un référent du contrôle interne et la non mise en place d'un dispositif d'audit interne est un obstacle à la réalisation des objectifs.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	2	0	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	0	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	3	4	-1	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	2	3	-1	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	0	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	2	3	-1	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des écarts :

Thème 1 - Des propositions stratégiques ont été soumises par la DSI et une méthodologie de gouvernance s'appuyant sur des comités de pilotage (Gestion, Formation, Recherche, Infrastructure) a été proposée et mise en œuvre. Cependant, ce processus n'a pas encore débouché sur une définition claire des priorités quant aux grands axes et moyens de la politique numérique à conduire. Les progrès méthodologiques sont ainsi contrebalancés par la pression des circonstances et l'ambivalence de la vision.

Thèmes 3 et 4 - Les constats énoncés au point 1 induisent certaines conséquences : la remise à niveau en cours de l'équipement audiovisuel des amphithéâtres du Campus Centre, la dématérialisation des examens et la stabilisation de la plateforme de l'UFR de médecine constituent autant d'actions utiles qui consolident l'existant tout en répondant à des besoins internes ou externes, mais dont la portée reste limitée au regard de l'enjeu d'un développement d'ensemble des usages du numérique à l'échelle de l'établissement.

Thème 6 - La politique numérique s'inscrit dans une logique plus réactive que proactive et prospective en lien avec une culture de conduite du changement et de management transversal qui reste à consolider afin de faire aboutir des projets sociotechniques de grande envergure.

PROGRAMME D' ACTIONS

Intégré lors de l'édition 2017, le programme d'actions décline de manière opérationnelle les sept objectifs stratégiques du projet annuel de performances de l'établissement. Il indique en effet pour chacun de ces objectifs, les orientations et les actions qui seront engagées.

Il contribue ainsi à rendre tangible les objectifs stratégiques et les prévisions d'activités.

La rubrique « version PAPET » du tableau de synthèse précise l'année d'inscription de l'action dans le document. La rubrique « avancement » permet quant à elle de faire l'état des lieux de sa réalisation.

Enfin, les indicateurs de suivi des orientations proposés dans le PAPET 2017 sont renseignés. Ils permettent, de rendre compte plus précisément de l'avancée des actions et des transformations associées, pour lesquelles une mesure quantitative est possible.

Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.1.1 Développer l'orientation active (début semestre) et la réorientation (en cours ou fin de semestre) des étudiants : « continuum -3+3 »	2017	Engagé	L'appropriation de cette action par les différentes composantes est différenciée à l'échelle de l'UPEC. Il s'agira ainsi pour 2018 de conforter les initiatives déjà engagées et favoriser l'extension des pratiques.
1.1.2. Elaborer des dispositifs pédagogiques innovants et transformants s'adressant à une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte (et non pas seulement aux étudiants atypiques) afin de générer un effet d'entraînement par les pairs au sein de groupes hétérogènes	2017	Engagé	Les dispositifs pédagogiques existants (approche par programme et compétences) se généralisent et doivent être confortés à l'échelle de l'établissement. L'UPEC propose par ailleurs des sessions de formation sur ces notions à destination des enseignants, notamment des néo-entrants ; dispositifs à consolider en 2018.
1.1.3 Assurer face à la hausse des flux d'étudiants, le maintien des taux d'encadrement	2017	Engagé	Le maintien des taux d'encadrement a été opéré à travers la politique de publication des postes enseignants et EC (pas de gel de poste).
1.1.4 Maintenir les surfaces et améliorer la qualité des espaces de formation	2017	Engagé	Une réflexion sur la rationalisation des espaces et leur utilisation a été engagée. La réflexion sur le schéma immobilier est en cours ; elle contribuera à améliorer la qualité des conditions d'étude.

Indicateurs de suivi :

➤ **Nombre d'étudiants de 1^{ère} année (L1/DUT1/ PACES) concernés par les dispositifs d'orientation active et de réorientation**

		2016-17
Campagne réorientation interne du 1 ^{er} semestre	Nombre de candidatures (A)	1630
	Nombre de candidatures complètes (B)	991
	Avis favorables (C)	280
	Taux d'admission (C/B)	28,3%

Source : APOGEE - DEVE

➤ **Nombre de réorientations d'étudiants de PACES**

	cohorte 2014-2015 réorientés en 2015-2016	cohorte 2015-2016 réorientés en 2016-2017	cohorte 2016-2017 réorientés en 2017-2018
Nombre d'étudiants concernés	197	193	166

Source : APOGEE - DEVE

➤ **Nombre d'étudiants en Licence inscrits mais non présents aux examens**

Niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
L1	637	11,2%	571	9,8%	590	9,9%
L2	158	4,6%	138	3,9%	96	2,7%
L3	263	7,5%	256	7,5%	156	4,7%

Source : APOGEE - DEVE

➤ **Part des d'étudiants en L et M ayant effectué un stage**

Année universitaire 2015-16	Licence	Master	Master ens*
Nombre d'inscrits au 15 janvier	12 009	3 906	2 388
Nombre d'étudiants ayant fait un stage	2 013	2 502	1 098
Part des étudiants ayant effectués un stage au cours de l'année	17%	64%	46%

Source : enquête STRAPO – DEVE

*master enseignement (MEEF)

Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.2.1 Adapter la présentation de l'offre de formation (notamment en licence) pour les publics en FI venant de l'enseignement secondaire	2017	Non engagé	Après une phase de mise à jour logicielle et un toilettage visuel en 2017, la réflexion sur la refonte du site internet de l'UPEC sera engagée en 2018. Les modalités de présentation de l'offre de formation seront réalisées à cette occasion.
1.2.2 Adapter la présentation de l'offre de formation par secteurs d'activité pour les publics en FC	2017	Non engagé	
1.2.3 Adapter la présentation de l'offre de formation pour le public international : traduction en anglais	2017	Non engagé	
1.2.4 Clarifier les modalités de partenariat avec les partenaires engagés dans l'offre de formation	2017	Engagé	Les conventions de fonctionnement avec les universités partenaires ont été rédigées. Ce travail de clarification sera poursuivi en 2018.

Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.3.1 Développer la modularisation de formations proposées en FC qualifiante	2017	Engagé	Une sensibilisation des acteurs a été réalisée par le SCEPPE. La réflexion sera intégrée à l'élaboration de la nouvelle offre de formation.
1.3.2 Etudier la possibilité de parcours certifiant ou diplômant à partir des modules de FC, ouvrant à la délivrance d'ECTS.	2017	Engagé	A développer en fonction des besoins identifiés avec les entreprises notamment, essentiellement sur les CU et DU.
1.3.3 Identifier des points d'ancrage spécifiques pour la FC, à l'interface de différents secteurs, en mobilisant les compétences de l'UPEC en matière de recherche pour construire des formations pertinentes, dédiées à des professionnels ou à un plus large public	2017	Engagé	Cette action, à renforcer en 2018, a été engagée avec une entreprise partenaire et via des modules qualifiants proposés par des enseignants chercheurs
1.3.4 Encourager la mise en ligne de ressources et de modules de formation séquencés par des points d'étapes en mode présentiel.	2017	Engagé	Cette action a été engagée avec le Service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques (SAPUN) pour des projets portés par des enseignants et via un projet financé par le FEDER.
1.3.5 Prévenir de l'échec en VAE par un dialogue régulier et choisi par le candidat et le tuteur et en proposant systématiquement des modules complémentaires.	2017	Réalisé	
1.3.6 Mettre en place une démarche qualité pour accéder aux certifications.	2017	Engagé	Le SCEPPE est actuellement engagé dans une démarche de certification de service par le réseau FCU.
1.3.7 Constituer une collection de témoignages (vidéo) d'anciens candidats en VAE, revenant sur leur parcours	2017	Réalisé	

Indicateurs de suivi :

➤ Offre de formation en formation continue

Type de formation	2016-17	
	Nombre	Effectifs inscrits
Formations qualifiantes*	36	8338
Formations diplômantes dédiées aux publics FC	29	556

Source : SCEPPE

* La formation qualifiante "Défibrillation semi-automatique" réalisée par l'UFR de Médecine pour Air France comptabilise à elle seule 7 531 inscrits

Précisions méthodologiques : Une **formation qualifiante** est une formation permettant l'acquisition de compétences professionnelles et d'être rapidement opérationnel. Elle ne débouche pas sur un diplôme ou un titre mais permet d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un «certificat d'aptitude» lié au milieu professionnel.

Une **formation diplômante** est une formation sanctionnée par un diplôme d'Etat.

➤ Nombre de VAE

	2013	2014	2015	2016
Dossiers déposés	225	244	311	380
Dossiers retenus	133	138	154	82
Nombre de passages en jury	78	55	63	73
Nombre de validation totale	50	36	45	55

Source : SCEPPE

Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.4.1 Renforcer les liens entre formation et recherche dès la Licence	2017	Engagé	Le renforcement de ce lien constitue un objectif permanent pour l'établissement. L'intégration de stages en milieu recherche ou encore le développement de démarches d'apprentissage par projet sont des exemples de cette action, qui devra être amplifiée.
1.4.2 Renforcer les liens entre la recherche à l'université et les acteurs socio-économiques, notamment en formation continue	2017	Engagé	

Indicateurs de suivi :

➤ Nombre de formations continues ouvertes en réponse à une demande des acteurs socio-économiques et en lien avec la recherche

1 formation créée en lien avec l'entreprise ENEDIS

Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.5.1 Impliquer les enseignants et les étudiants dans l'élaboration de situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques impliquant des outils ou ressources numériques au service de leur formation	2017	Engagé	L'UPEC a choisi de soutenir les enseignants dans l'expérimentation et le déploiement de dispositifs pédagogiques transformants. La dotation UPEC dédiée de plus de 300 000 euros a pour objectif de permettre l'élaboration de nouvelles situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques (impliquant notamment des outils numériques) en essayant d'en mesurer l'impact à la fois sur la qualité des apprentissages mais aussi en essayant d'identifier la transformation sur la posture de l'enseignant. D'autre part, l'UPEC mobilise largement le dispositif IDEFI-IDEA qui permet également d'expérimenter de nouveaux dispositifs. Le SAPUN est largement impliqué dans le soutien et l'accompagnement de ces projets, y compris dans la scénarisation et la conception de ressources pédagogiques
1.5.2 Renforcer l'équipement des lieux de formation en matériel audio et vidéo fonctionnel	2017	Engagé	Un amphi témoin a été équipé en 2017 avec les différents outils numériques pouvant être proposés. Les déploiements seront poursuivis en 2018 en fonction des besoins exprimés. Parallèlement, l'équipement numérique des locaux à usages pédagogiques a été engagée devra être poursuivi en 2018.
1.5.3 Soutenir la formation des enseignants aux ressources pédagogiques et usages numériques	2017	Engagé	Le SAPUN s'est déjà largement engagé dans l'accompagnement des enseignants au développement des usages pédagogiques, notamment numériques. Plusieurs types d'action organisent ce volet formation/accompagnement aux usages : - des conférences (construire des scénarios pédagogiques pour rendre actifs les étudiants /approche programme et approche par compétences dans l'enseignement supérieur) - des ateliers pédagogiques (alignement pédagogique /encourager l'apprentissage actif/évaluation...) - un dispositif « MMP180 ». Il s'agit de valoriser en 180 secondes une expérimentation pédagogique UPEC et de partager ces capsules vidéos avec l'ensemble de la communauté universitaire (classe virtuelle – classe inversée – utilisation des boîtiers de vote – apprentissage par problème, par projet – apprendre par le jeu...)
1.5.4 Soutien à la conception, la production, l'expérimentation et l'exploitation de ressources numériques	2017	Engagé	Le SAPUN réalise actuellement 2 Moocs (lien vidéos-formation, détresse respiratoire) et est largement impliqué dans la réalisation d'un 3e (santé, qualité de l'air). Au-delà de la réalisation et production des différentes ressources, le SAPUN accompagne les enseignants dans la création, la scénarisation d'activités pédagogiques permettant de mobiliser ces ressources de façon optimale.

			<p>D'autre part, le SAPUN est engagé dans la digitalisation de formations complètes ou partielles pour permettre une modularisation (2 masters complets +10 modules). Des formations « outils » (notamment adobe presenter – plateforme de cours en ligne-utilisation de la classe virtuelle - voltaire etc.) sont organisées à la demande, soit d'un enseignant, soit d'une équipe pédagogique au sein d'une composante. Plus de 20 formations organisées en 2016-2017 ; Gamification d'un concept sociologique et expérimentation auprès de plus de 300 étudiants)</p>
<p>1.5.5 Impliquer les étudiants dans la conception et la production de ressources numériques d'une qualité scientifique les rendant partageables</p>	2017	Engagé	<p>Un étudiant a été recruté pour travailler spécifiquement sur les MPP180. Au-delà de ses missions relatives à la conception de ressources, il permet également de formaliser un regard croisé entre l'intention pédagogique de l'enseignant et la perception de l'étudiant. Ce travail doit se poursuivre avec les élus étudiants et le réseau associatif. Par ailleurs nous travaillons, dans le cadre d'un projet médecine, sur l'élaboration de 4 modules de tutorat, exclusivement scénarisés et produits par des étudiants, encadrés par un enseignant et le SAPUN. La valorisation de ce travail sera également réalisée par un étudiant dans le cadre d'un MPP180 en Juin 2018. Il s'agit d'un axe de développement complexe dont cette 1ère expérimentation permettra, après évaluation, d'envisager des modalités de déploiement.</p>

Indicateurs de suivi :

➤ Equipement des locaux en matériels numériques

Catégorie de locaux		2017
Amphithéâtres	Nombre d'amphithéâtres équipés d'un matériel numérique (vidéoprojecteur, ordinateurs)	22
	Nombre total d'amphithéâtres	45
	Taux d'équipement	49%
Salles banalisées	Nombre de salles banalisées équipés par un matériel numérique (vidéoprojecteur, ordinateurs)	211
	Nombre total de salles banalisées	426
	Taux d'équipement	50%

Source : Direction du patrimoine

Précisions méthodologiques :

Amphithéâtres : espaces organisés en gradins permettant d'accueillir de grands groupes (supérieur à 100 personnes) disposant de sièges fixes et tables filantes destiné à des cours magistraux, des conférences, des colloques.

Salles banalisées : locaux permettant l'accueil de groupes de taille différente (de 10 à 99 personnes) disposant de tables de travail et pouvant être organisé de manière différente destiné essentiellement à des travaux dirigés, cours magistraux et plus marginalement à du soutien pédagogique.

➤ **Nombre de projets pédagogiques transformant (2017)**

Axe thématique du projet	Nombre de projets	Financement
Axe 1 : Réussite en L1, orientation et réorientation	9	390 204 €
Axe2 : Diversification de parcours et développement de la FTLV dans des dispositifs d'apprentissage à distance.	11	594 128 €
Axe 3 : Nouvelles approches et dispositifs pédagogiques (compétences, évaluation, motivation, valorisation...)	19	414 851 €
Axe 4 : Internationalisation des formations	7	356 642 €
Total	46	1 755 825 €

Source : SAPUN - DEVE

Précisions méthodologiques :

Le périmètre comprend tous les projets pédagogiques, financés par l'UPEC ou un bailleur externe (IDEA, Ministère)

➤ **Nombre d'enseignants formés aux nouveaux usages pédagogiques (indicateur non disponible)**

➤ **Moyens affectés au développement des ressources pédagogiques numériques**

Catégorie	2015-16*
RNA pédagogique	46 HETD
Projets IDEA	355 HETD
Total	411 HETD

Source : GEISHA

*données non disponibles pour 2016-17

Précisions méthodologiques : Les moyens pris en compte sont les charges d'enseignement identifiées dans l'outil de suivi des services d'enseignement, contribuant au développement des ressources pédagogiques numériques, à savoir :

- Le RNA pédagogique sur le code API.1 « Elaboration et mise en ligne de module d'enseignement ou de formation »
- Le RNA pédagogique sur le code API.2 « Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance »
- Les services réalisés dans le cadre des projets IDEA portant sur la pédagogie numérique

Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
2.1.1 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	L'objectif de cet AO est d'inciter les chercheurs à publier dans des revues internationales à comité de lecture ou référencées dans les classements CNRS.
2.1.2 Appel d'offres «manifestations Scientifiques »	2017	Engagé	L'objectif est d'inciter les équipes à s'impliquer dans l'organisation de manifestations scientifiques ayant une dimension collective et internationale. Il se traduit par le financement d'actions pour l'organisation de colloques, workshops, journées d'études etc (missions, communication, équipement, frais de réception, publication etc). Une enveloppe de 50 000 euros a été prévue pour apporter un soutien financier pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques nationales et internationales. Ceci a permis de co-financer 23 projets avec le soutien du CD94.
2.1.3 Appel d'offres pré-projets 1er cap	2017	Engagé	Cet appel d'offres vise à soutenir les chercheurs dans la préparation de projets ANR ayant été sélectionné pour la première étape mais non pour la deuxième. Sur les dernières années, le nombre de candidatures de cet appel d'offres a été limité. Il a donc été décidé de le reconduire pour un an afin de tester son éventuelle efficacité mais en diminuant son enveloppe budgétaire.
2.1.4 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de montage de projets	2017	Engagé	Le RNA Recherche a été mis en place pour valoriser le montage de projets de recherche d'envergure élaboré avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux (principalement ANR et projets européens). Les enseignant-chercheurs peuvent obtenir un volume annuel horaire de 10 à 64h, au titre du pilotage de projets scientifiques en réseau. Ce volume horaire est comptabilisé au titre des obligations statutaires d'enseignement.
2.1.5 Soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	Il s'agit de poursuivre l'action menée depuis plusieurs années en termes d'investissement recherche. Une enveloppe d'un million hors amortissement est dédiée à l'achat d'équipements dans les laboratoires.
2.1.6 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	Engagé	Le couplage de l'appel d'offres UPEC au programme Prestige de Campus France a permis le recrutement de deux post-doctorants Prestige. Ce programme permet une meilleure rémunération des chercheurs ainsi qu'un soutien financier pour leur recherche. Il a permis d'attirer des chercheurs étrangers de haut niveau. Toutefois, les critères d'éligibilité de ce programme font que le nombre de candidatures reste limité. Par conséquent, il a été décidé d'élargir cet appel d'offres à des candidatures hors programme Prestige.
2.1.7 Revoir les règles de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'UPE	2017	Engagé	Conformément à l'engagement auprès d'UPE, il a été demandé aux chercheurs de respecter les règles de signature d'UPE. Néanmoins il s'avère que ces règles sont parfois incompatibles avec les règles de signature des éditeurs. A chaque appel d'offres, ces règles de signature sont rappelées et la commission d'évaluation vérifie qu'elles sont bien respectées

Indicateurs de suivi :

- **Nombre de candidatures à un appel d'offre (indicateur non disponible)**
- **Taux de réussite aux appels d'offres (indicateur non disponible)**

Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international

Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.1.1 Appel d'offres « manifestations scientifiques »	2017	Engagé	L'objectif est d'inciter les équipes à s'impliquer dans l'organisation de manifestations scientifiques ayant une dimension collective et internationale afin d'accroître le rayonnement de l'UPEC à l'international. Il se traduit par le financement d'actions pour l'organisation de colloques, workshops, journées d'études etc (missions, communication, équipement, frais de réception, publication etc). Une enveloppe de 50 000 euros a été prévue pour apporter un soutien financier pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques nationales et internationales. Ceci a permis de co-financer 23 projets avec le soutien du CD94.
3.1.2 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	Engagé	Le couplage de l'appel d'offres UPEC au programme Prestige de Campus France a permis le recrutement de deux post-doctorants Prestige. Ce programme permet une meilleure rémunération des chercheurs ainsi qu'un soutien financier pour leur recherche. Il a permis d'attirer des chercheurs étrangers de haut niveau. Toutefois, les critères d'éligibilité de ce programme font que le nombre de candidatures reste limité. Par conséquent, il a été décidé d'élargir cet appel d'offres à des candidatures hors programme Prestige.
3.1.3 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	Cet appel d'offres vise à soutenir les chercheurs dans la publication dans des revues internationales à comité de lecture ou référencées dans les classements CNRS

Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.2.1 Accroître la communication sur l'offre de formation : site web, brochure	2017	Engagé	Un chantier sur la nouvelle brochure institutionnelle de l'UPEC ainsi que pour les formations anglophones a été engagé. La refonte du site internet de l'UPEC, avec une nouvelle rubrique « International » parmi les principaux onglets contribuera à accroître cette visibilité. Le travail de valorisation de l'offre de formation sur le site web est à poursuivre en collaboration avec la DEVE.
3.2.2 Traduire l'offre de formation en anglais (voir trilingue avec l'espagnol)	2017	Non engagé	Les formations anglophones sont traduites en anglais.
3.2.3 Renforcer la valorisation des laboratoires et des écoles doctorales auprès des candidats (de niveau Master notamment)	2017	Engagé	Travail en cours avec la DRV. L'objectif est la conception de supports de présentation permettant de valoriser les laboratoires en anglais et de créer sur le site web de l'UPEC une sous-rubrique « internationalisation de la recherche »

Indicateurs de suivi :

➤ **Taux de réussite des étudiants étrangers**

	2014-15	2015-16	2016-17
DUT	77,9%	73,0%	82,8%
Licence	52,1%	55,2%	57,1%
LP	80,9%	70,0%	80,3%
Master	62,1%	65,5%	63,3%

Source : DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques : Le périmètre prend en compte les étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français. Le taux de réussite est constaté pour l'année terminale de chaque cursus (DUT 2- Licence 3 – Master 2), en faisant le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre d'inscrits.

➤ **Nombre d'opérations de communication à l'international**

	2016-17
Nombre d'opérations de communication	11
Nombre de jours cumulés de déplacement	83

Source : DRIL

Précisions méthodologiques : Le périmètre prend en compte les opérations de communication à l'étranger financées par la direction des relations internationales (DRIL). On retrouve comme opérations les visites réalisées au sein des universités partenaires et les participations aux salons et colloques internationaux.

Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.3.1 Faire vivre les accords par le biais de mission « Staff Teaching Assignments » (STA) ou « Organization Mobility » (OM)	2017	Engagé	Niveau atteint satisfaisant en 2017 à maintenir pour les EC (65 STA missions d'enseignements dans le cadre du programme Erasmus et à développer pour les personnels administratifs (6 STT formations des personnels en Europe).
3.3.2 Renforcer les opérations de promotion des étudiants partis à l'étranger (témoignages, etc.)	2017	Engagé	Deux opérations Erasmus en 2017 ont permis de valoriser les témoignages d'étudiants partis en mobilité. Développements à venir suite au recrutement d'un chargé de promotion internationale à la DRI.
3.3.3 Renforcer l'utilisation de la plateforme « Etudes en France », afin de donner une réponse plus rapide aux étudiants étrangers postulants à l'UPEC	2017	Non engagé	Les échanges ont été engagés entre la DRI et la DEVE, en charge de la gestion de cette plateforme.

Indicateurs de suivi :

➤ Nombre d'aide à la mobilité étudiante

	2015-16	2016-17
Nombre d'aides attribués	1029	975

Source : DRIL

Précisions méthodologiques : Le périmètre comprend uniquement les aides versées par la Direction des relations internationales.

➤ Nombre d'aide à la mobilité des personnels

Nombre de missions	2016-2017
STA	48
STT	6
OM	20
Total	74

Source : DRIL

Précisions méthodologiques :

Les **Erasmus + Staff Teaching Assignments (STA)** sont des mobilités à des fins d'enseignement, réalisées par les enseignants de l'établissement dans l'un des pays éligibles au programme Erasmus+.

Les **Erasmus + Staff Training Mobility (STT)** sont des mobilités à des fins de formation qui s'adressent à tout le personnel salarié de l'université (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc).

Les **Erasmus + Organization Mobility (OM)** sont des mobilités qui s'adressent principalement aux enseignants qui visitent une université européenne dans le but d'y développer ou d'y renforcer des partenariats.

Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.1.1 Redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes et associations de personnels	2017	Réalisé	La procédure a été revue en 2017 et le cadrage voté en CFVU.
4.1.2 Redéfinir le cadrage des projets FSDIE pour mieux prendre en compte la diversité des initiatives étudiantes	2017	Réalisé	
4.1.3 Soutenir le fonctionnement du parlement étudiant	2017	Engagé	L'évolution du format du PCE actuellement à l'étude.
4.1.4 Mettre en place une journée « bilan des projets FSDIE »	2017	Engagé	Des journées d'accompagnement aux projets avec témoignage d'anciens sont proposées depuis la rentrée 2017.

Indicateur de suivi :

- **Nombre de réunions du parlement étudiant (indicateur non disponible)**

Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.2.1 Etendre les actions du SUMPPS sur tous les sites de l'UPEC	2017	Engagé	De nouveaux sites ont été touchés par les campagnes de prévention. Des consultations de psychologues ont également été mises en place sur sites délocalisés.
4.2.2 Accroître le nombre de campagnes de prévention	2017	Engagé	18 campagnes de préventions menées en 2017 + 1 a l'ENVA (convention)

Indicateur de suivi :

➤ **Nombre de campagnes de prévention et taux de couverture des sites**

	2015	2016	2017
Nombre total de campagnes de prévention	19	17	18
Nombre de sites ayant bénéficiés d'une campagne	7	10	10
Nombre total de sites	14	14	14
Taux de couverture des sites	50%	71%	71%

Source : SUMPPS

Précisions méthodologiques Les sites pris en compte sont : Bonneuil ; Boule ; Campus Centre ; Duvauchelle ; Henri Mondor ; Fontainebleau ; Livry-Gargan ; Mail des Mèches ; Pyramide ; Saint Simon ; Saint-Denis ; Sénart ; Torcy ; Vitry

Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.3.1 Adapter un amphithéâtre du campus centre pour permettre la réalisation d'évènements culturels et artistiques (théâtre, concert)	2017		
4.3.2 Mettre en place sur tous les sites du mobilier urbain et des équipements sportifs extérieurs	2017		

Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.4.1 Mise en place d'un agenda culturel sur site web de l'UPEC	2017	Engagé	L'agenda culturel de l'UPEC a été retravaillé l'année dernière et est disponible en ligne. Une réflexion sur le renforcement de sa visibilité sera engagée en 2018.
4.4.2 Mise en place d'un réseau de correspondants culture, sport, développement durable...	2017	Non engagé	Action à développer.
4.4.3 Développer des actions sur tous les sites	2017	Engagé	Les actions déjà engagées sont à amplifier
4.4.4 Développement d'activités sportives (tournois, randonnées...)	2017	Engagé	Le service des sports sera mobilisé sur ce sujet en 2018.

4.4.5 Dissémination de la recherche : conférences grand public avec captation, captation des colloques et diffusion, expositions culturelles et scientifiques itinérantes sur les différents sites, les écoles, collèges, lycées	2017	Engagé	Les outils de diffusion existent mais nécessitent d'être adaptés aux usages. Des expérimentations seront lancées en 2018 dans les différentes salles équipées.
4.4.6 Insertion de l'université dans la ville	2017	Engagé	L'université communique via l'agenda de la ville sur les grandes manifestations. Des conventions sont signées avec de nombreuses structures du département

Orientation 4.5 : Développer le campus vert

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.5.1 Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied, covoiturage...) selon les actions définies dans le plan de déplacement campus (2015)	2017	Engagé	L'année 2017 s'est caractérisée par la mise en place d'un site de co-voiturage. Les actions entreprises seront poursuivies en 2018.
4.5.2 Affecter une enveloppe budgétaire pour les actions autour du développement durable	2017	Réalisé	Une enveloppe sur le FSDIE y est consacrée
4.5.3 Développer la végétalisation des campus	2017	Engagé	
4.5.4 Mettre en place le tri sélectif et le recyclage des déchets	2017	Engagé	
4.5.5 Mise en vente de produits bio et locaux dans les distributeurs – cafétéria	2017	Engagé	Un dialogue est engagé avec le CROUS.

Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
5.1.1 Réflexion à engager sur la définition de nouveaux indicateurs permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement dans le PAPET	2017	Réalisé	La réflexion a été menée au cours de l'année et a donné lieu à la définition de deux nouveaux indicateurs pour le PAPET 2018.

Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
6.1.1 Soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	L'acquisition d'équipements de pointe (en particulier au sein des plateformes technologiques) permet de développer des partenariats académiques et industriels. Une partie du soutien de l'établissement a permis une levée de fonds conséquente par la région Ile de France dans le cadre de Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) pour l'achat de nouveaux équipements.
6.1.2 Collaboration SATT-UPEC pour la prise en charge des frais de propriété Intellectuelle et les opérations de maturation	2017	Engagé	Le partenariat SATT-UPEC est toujours d'actualité pour la prise en charge des frais de propriété intellectuelle et les opérations de maturation.
6.1.3 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de valorisation	2017	Engagé	Il s'agit d'utiliser le RNA pour soutenir des missions de développement de la valorisation (démarches de dépôt de brevet ou opérations de maturation) ou la responsabilité d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement . Ces volumes horaires sont comptabilisés au titre des obligations statutaires d'enseignement.

Indicateur de suivi :

- **Nombre de titre de propriétés intellectuelles (non disponible)**
- **Nombre de contrats d'exploitation, de contrats de prestations de services et contrats de collaboration**

Type de contrats	2015		2016	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contrat de collaboration	2	92 500,00 €	4	88 142,51 €
Contrat de subvention	42	5 797 975,49 €	34	1 629 786,67 €
Contrat de prestation de recherche ou de service	3	62 513,32 €	5	321 010,00 €
Convention CIFRE	7	104 166,67 €	3	79 000,00 €
Contrats d'exploitation (transfert, cession, licence)	0	0,00 €	0	0,00 €
Contrat de maturation	1	20 800,00 €	0	0,00 €
Total	56	6 077 955,48 €	46	2 117 939,18 €

Source : DRV

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte le nombre de contrats signés dans l'année et leur montant global.

Contrats de collaboration : contrats basés sur l'association de moyens de recherche et de moyens financiers. Le contrat implique un partage des risques de la recherche avec une obligation de moyens mais pas de résultat.

Contrat de subvention : contrat obtenus suite à un appel à projets, qui définit les droits et obligations du bénéficiaire des ressources

Contrat de prestations de recherche ou de service : contrat portant sur l'exécution d'opérations ponctuelles (études, tests, analyses....) à la demande d'une entreprise. Le projet est défini dans un cahier des charges et soumis à résultats.

Convention CIFRE de doctorat : contrat qui associe un étudiant effectuant sa thèse sur un projet de recherche élaboré conjointement entre une entreprise et un laboratoire de l'Université.

Contrats d'exploitation : contrats portant sur les transferts vers une entreprise de brevets ou savoir-faire résultant d'une activité de recherche.

Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.1.1 Renforcer le processus de facturation des conventions de formation professionnelle et continue	2017	Engagé	Toutes les factures d'un exercice doivent faire l'objet d'un interfaçage dans l'année entre FORMATIC (logiciel de gestion de la formation continue) et SIFAC (logiciel de gestion budgétaire et comptable)
7.1.2 Déployer le contrôle interne budgétaire et développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF)	2017	Engagé	Action à poursuivre et à intensifier

Indicateur de suivi :

➤ **Interfaçages des factures issues de FORMATIC dans l'outil SIFAC**

Périodes d'observation		2016*
Période 1 - 31/12/N	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC	
	Factures ou avoirs interfacées - outil SIFAC	
	Taux d'interfaçage	
Période 2 - 30 juin N+1	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC	
	Factures ou avoirs interfacées - outil SIFAC	
	Taux d'interfaçage	
Période 3 - 31/12 N+1	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC	5 099
	Factures ou avoirs interfacées - outil SIFAC	4 807
	Taux d'interfaçage	94,3%

Source : SCEPPE - DEVE

* Pour l'année 2016, la date d'observation est le 14/11/2017

Précisions méthodologiques :

Le logiciel FORMATIC est une comptabilité auxiliaire qui édite des factures. Afin que celles-ci soient comptabilisées au niveau de l'établissement, elles doivent être prises en charge dans le logiciel financier SIFAC. Le taux d'interfaçage est donc le rapport entre le nombre de factures issues de FORMATIC et pris en charge dans l'outil SIFAC, sur le nombre total de factures de cette même année. Ce taux est un indice permettant d'apprécier la qualité comptable.

Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.2.1 Mise en place des comités de pilotage dans tous les domaines et activités – Recherche, Formations et Gestion – pour recueillir les besoins métiers.	2017	Réalisé	Les comités sont opérationnels

Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.3.1 Présentation des outils aux nouveaux arrivants, participation au stand Happy UPEC, construction d'un catalogue de service.	2017	Réalisé	Le catalogue de services proposé par la DSI est opérationnel.
7.3.2 Formation sur Office 365 et l'environnement bureautique.	2017	Réalisé	Les supports de formations sur l'environnement numérique ont été améliorés (mise en place de vidéos, tutoriels).

Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.4.1 Remplacement des bornes wifi existantes et densification de la couverture réseau.	2017	Engagé	Le remplacement des bornes wifi est en cours.
7.4.2 Mise en place d'une salle collaborative au SCD	2017	Réalisé	La salle collaborative est opérationnelle.
7.4.3 Renforcer l'équipement audiovisuel des amphis et salles pédagogiques	2017	Engagé	Un amphi témoin a été équipé en 2017 avec les différents outils numériques pouvant être proposés. Les déploiements seront poursuivis en 2018 en fonction des besoins exprimés. Parallèlement, l'équipement numérique des locaux à usages pédagogiques a été engagée devra être poursuivi en 2018.

Indicateur de suivi :

➤ **Taux de remplacement des bornes wifi**

	2017
Nombre total de bornes wifi	484
Nombre de bornes wifi remplacées	393
Taux de remplacement	81%

Source : DSI

Rapport annuel de performance 2017
(Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012)

Université Paris-Est Créteil
Pôle aide à la décision